



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2022-078

PUBLIÉ LE 6 MAI 2022

# Sommaire

## **ARS /**

R53-2022-05-04-00001 - arrêté membres non permanents CISAAP 05-05-2022 UEMA-29 (2 pages)	Page 3
---	--------

## **Cour d'appel de Rennes /**

R53-2022-04-27-00005 - DS Commande publique - habilitation formulaires chorus sur ressort. 27 avril 2022 CA Rennes et annexe 1 (14 pages)	Page 6
R53-2022-04-27-00006 - DS en matière adm. et rémunération de personnels (4 pages)	Page 21
R53-2022-04-27-00007 - DS en matière d'AJ (3 pages)	Page 26
R53-2022-04-27-00008 - DS en matière de marchés publics (3 pages)	Page 30
R53-2022-03-01-00005 - DS Pôle chorus 1er mars 2022 et annexe 1 (3 pages)	Page 34
R53-2022-04-27-00009 - DS utilisation Chorus DT (2 pages)	Page 38

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2022-04-29-00004 - ARRÊTÉ du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d assurance maladie des Côtes d Armor (4 pages)	Page 41
R53-2022-04-29-00005 - ARRÊTÉ du 29 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d assurance maladie d Ille-et-Vilaine (4 pages)	Page 46
R53-2022-05-05-00001 - Arrêté modificatif n° 4 du 5 mai 2022 portant modification de la composition de l instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Bretagne (1 page)	Page 51

ARS

R53-2022-05-04-00001

arrêté membres non permanents CISAAP  
05-05-2022 UEMA-29

**ARRÊTÉ**  
**Modifiant la composition de la Commission d'Information et de Sélection  
d'Appel à Projets médico-sociaux  
placée auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS)  
Appel à projets n° 2021-ARS-14  
relatif à la création de deux unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec  
troubles du spectre de l'autisme, dans le Finistère**

**Le Directeur général de  
l'agence régionale de santé Bretagne**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment, ses articles L.313-1 à L.313-8 et R.313-1 relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projets social ou médico-social ;

Vu la loi n° 2010-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne ;

Vu la décision du 28 février 2020 portant délégation de signature du Directeur Général de l'ARS Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu l'arrêté ARS 2011-375 du 20 septembre 2011 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS 2012-4851 du 25 septembre 2012 modifiant l'article 1 de l'arrêté du 20 septembre 2011 ;

Vu l'arrêté ARS n° 2015-10666 du 30 janvier 2015 modifié par l'arrêté ARS n° 2015-10981 du 30 mars 2015 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° 2018-16163 du 2 mai 2018 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° R53-2019-09-26-007 du 26 septembre 2019 modifiant la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° 2021-070 du 5 juillet 2021 fixant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

Vu l'arrêté ARS n° R53-2022-04-15-00001 du 15 avril 2022 modifiant la composition de la commission de sélection des appels à projets médico-sociaux dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne ;

## ARRÊTE :

### Article 1<sup>er</sup> :

L'article 2 de l'arrêté ARS n° R53-2022-04-15-00001 du 15 avril 2022 fixant la composition de la commission d'information et de sélection des appels à projets médico-sociaux, dans les domaines relatifs aux établissements et services médico-sociaux placés sous l'autorité de l'ARS Bretagne est modifié comme suit, pour la commission qui se tiendra le 5 mai 2022 relative à l'appel à projets n° n° 2021-ARS-14 relatif à la création de deux unités d'enseignement en maternelle pour enfants avec troubles du spectre de l'autisme, dans le Finistère ;

	Titre	Nombre	Titulaires
<b>MEMBRES PERMANENTS AYANT VOIX DELIBERATIVE</b>			
<b>- Représentants de l'ARS</b>			
Représentant de l'agence régionale de santé		1	Jean-Paul MONGEAT, Directeur de la Délégation Départementale du Finistère
<b>MEMBRES NON PERMANENTS AVEC VOIX CONSULTATIVE</b>			
au titre des personnes qualifiées		2	Pierre MONEGER-ROGGE, IEN DSDEN Ille-et-Vilaine Emmanuel BRAULT, IEN DSDEN Finistère
au titre des usagers		2	Marcel LAURENT, URAPEI Virginie LECLERC, Association Le souffle des Bidourics
Au titre des Personnels des services techniques, comptables ou financiers de l'Agence Régionale de Santé Bretagne		1	Julie VALADOU

### Article 2 :

Le reste est sans changement.

### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de mois à compter de sa publication.

### Article 4 :

Le Directeur adjoint de l'hospitalisation et de l'autonomie de l'agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 04 MAI 2022

P/ Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur général adjoint

Malik LAHOUCINE

Cour d'appel de Rennes

R53-2022-04-27-00005

DS Commande publique - habilitation  
formulaire chorus sur ressort. 27 avril 2022 CA  
Rennes et annexe 1

## COUR D'APPEL DE RENNES

Centres financiers : 0166-DREN-D001 – 0101-DREN-D001

**PROCESSUS « COMMANDE PUBLIQUE »,  
PROCESSUS « FRAIS DE JUSTICE »,  
PROCESSUS « INTERVENTIONS »,  
UTILISATION DES FORMULAIRES CHORUS  
programmes 101 et 166**

**DÉCISION PORTANT HABILITATION**

**Xavier RONSIN, premier président de la cour d'appel de Rennes**  
**et**  
**Frédéric BENET CHAMBELLAN, procureur général près ladite cour**

Vu l'article D.312-66 du Code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° JUSB1607797D du 12 avril 2016 portant nomination de Monsieur Xavier Ronsin aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret n° JUSB2103879D du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric BENET-CHAMBELLAN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes ;

### DÉCIDENT

**Article 1<sup>er</sup> - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant du flux 1, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans l'application CHORUS FORMULAIRES :**

#### **SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;

- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Mathilde ROLLAND, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Gaëlle DOUCEN, directrice des services de greffe, responsable de la gestion informatique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- Madame Fanny SIMONET, directrice des services de greffe, responsable de la gestion de la formation ;
- Monsieur Loïc-Erwan OLLIVIER, attaché, responsable immobilier ;
- Madame Patricia BAUDRIER, secrétaire administrative, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- Madame Sandrine DESLAVIER, adjointe administrative ;
- Monsieur Benjamin HESBERT, secrétaire administratif ;
- Madame Sandrine PRADOS, secrétaire administrative ;
- Madame Christèle CORDONNIER, greffière, responsable de la gestion budgétaire adjointe ;
- Monsieur Erwan LE ROUX, secrétaire administratif ;
- Monsieur Laurent GUIBERT, greffier ;
- Madame Elodie GARNIER, vacataire ;
- Madame Adèle DE SAINT AUBERT, vacataire.

#### **COUR D'APPEL DE RENNES :**

- Madame Anne-Laure LURAIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe de la cour d'appel de Rennes ;
- Monsieur Benjamin FOOS, adjoint administratif de la cour d'appel de Rennes ;
- Monsieur Régis ZIEGLER, greffier de la cour d'appel de Rennes.

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE RENNES :**

- Monsieur Yann GARCIA-AUDO, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- Madame Stéphanie LAYEC, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Anaïs GUYOT, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;
- Monsieur François GAUMONT secrétaire administratif au tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Florane MAINFRAY, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Rennes ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT MALO :**

- Madame Karine Geffrey, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;
- Madame Frédérique GREMBER, directrice des services de greffes, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;
- Madame Marie-Alice COCHET, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Saint-Malo ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC :**

- Monsieur Philippe CARIOU, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;
- Monsieur Loïc JOURDEN, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;
- Madame Yolande COURTEL, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BREST :**

- Madame Katy CORREGE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Mélanie CABON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Marie-Jeanne FINET, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Brest ;

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE QUIMPER :**

- Madame Marie ROBERT, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Quimper ;
- Madame Anne BRIAND, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Quimper ;
- Monsieur Sylvain LEBRANCHU, adjoint administratif au tribunal judiciaire de Quimper ;

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LORIENT :**

- Madame Stéphanie HOUDAYER, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Valérie CHOQUET, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Stéphanie ROCHEL, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Elodie LARNICOL, secrétaire administrative au tribunal judiciaire Lorient jusqu'au 28 février 2022 ;
- Madame Muriel MINIYOU, adjoint administratif au tribunal judiciaire Lorient à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VANNES :**

- Madame Micheline PINON, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Anne-Sophie VIGNON LAHAYE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Sandrine BARBOT, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Vannes ;

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE :**

- Madame Christine GUEZOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur Stephan MEYER, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Madame Sophie YVRENOGEOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur SOULEM Aness, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE NANTES :**

- Madame Pascale BONJEAN, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Nantes ;

- Madame Stéphanie PIETRAIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Irène PERRINET-WILLIAMSON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Anne-Marie JOULAUD, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Sylvie FIRTION, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Nantes.

**Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d’achat saisies dans l’application CHORUS FORMULAIRES :**

- Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l’administration régionale judiciaire ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christèle CORDONNIER, greffière, responsable de la gestion budgétaire adjointe ;
- Madame Patricia BAUDRIER, secrétaire administrative, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- Madame DERIEUX Nathalie, vacataire ;
- Madame Sandrine PRADOS, secrétaire administrative ;
- Monsieur Benjamin HESBERT, secrétaire administratif ;
- Monsieur Erwan LE ROUX, secrétaire administratif ;
- Madame Elodie GARNIER, vacataire ;
- Madame Adèle DE SAINT AUBERT, vacataire.

**Article 3 – En dehors des horaires d’ouverture du pôle CHORUS, lorsque des circonstances graves et exceptionnelles nécessitent une intervention rapide d’un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, bénéficient d’une délégation de signature des Chefs de Cour en matière d’ordonnancement secondaire pour la formalisation d’un bon de commande « papier » :**

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l’administration régionale judiciaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;

#### **COUR D'APPEL DE RENNES :**

- Madame Anne-Laure LURAINÉ, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe de la cour d'appel de Rennes ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE RENNES :**

- Monsieur Yann GARCIA-AUDO, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- Madame Stéphanie LAYEC, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Anaïs GUYOT, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT-MALO :**

- Madame Karine Geffrey, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;
- Madame Frédérique GREMBER, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC :**

- Monsieur Philippe CARIOU, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;
- Monsieur Loïc JOURDEN, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;
- Madame Sonia ZUCCARELLI, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire Saint-Brieuc ;
- Madame Estelle CHEVALIER, directrice des services de greffe au Tribunal de Proximité de Guingamp ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE BREST :**

- Madame Katy CORREGE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Mélanie CABON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Clarisse AUTRET, directrice des services de greffe à la chambre de proximité de Morlaix ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE QUIMPER :**

- Madame Marie ROBERT, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Quimper ;
- Madame Anne BRIAND, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Quimper ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE LORIENT :**

- Madame Stéphanie HOUDAYER, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Valérie CHOQUET, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Stéphanie ROCHEL, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Claudine NOLIN, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Lorient ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE VANNES :**

- Madame Micheline PINON, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Anne-Sophie VIGNON LAHAYE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Célia LARTIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Vannes ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE :**

- Madame Christine GUEZOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur Stephan MEYER, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Madame Sophie YVRENOGEOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur SOULEM Aness, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

#### **ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE NANTES :**

- Madame Pascale BONJEAN, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Stéphanie PIETRAIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Irène PERRINET-WILLIAMSON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Nantes ;

**Article 4 - Dans le cadre du processus de la commande publique, concernant les dépenses relevant des flux 3 et 4, sont habilités à constater le service fait :**

#### **SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Mathilde ROLLAND, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Gaëlle DOUCEN, directrice des services de greffe, responsable de la gestion informatique à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 ;
- Madame Fanny SIMONET, directrice des services de greffe, responsable de la gestion de la formation ;
- Monsieur Loïc-Erwan OLLIVIER, attaché, responsable immobilier ;
- Madame Patricia BAUDRIER, secrétaire administrative, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;
- Madame Christèle CORDONNIER, greffière, responsable de la gestion budgétaire adjointe ;
- Monsieur Benjamin HESBERT, secrétaire administrative ;
- Madame Sandrine PRADOS, secrétaire administratif ;
- Monsieur Laurent GUIBERT, greffier ;
- Madame Sandrine DESLAVIER, adjointe administrative ;
- Madame Elodie GARNIER, vacataire ;
- Madame Adèle DE SAINT AUBERT, vacataire.

#### **COUR D'APPEL DE RENNES :**

- Madame Anne-Laure LURAIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe de la cour d'appel de Rennes ;
- Monsieur Benjamin FOOS, adjoint administratif de la cour d'appel de Rennes ;
- Monsieur Régis ZIEGLER, greffier de la cour d'appel de Rennes.

#### **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES, TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE RENNES :**

- Monsieur Yann GARCIA-AUDO, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- Madame Stéphanie LAYEC, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Anaïs GUYOT, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Rennes ;
- Monsieur François GAUMONT, secrétaire administratif au tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Florane MAINFRAY, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Rennes ;
- Madame Annie BOURIAUD, greffière à la chambre de proximité de Fougères ;
- Madame Myrtha DUNON, greffière à la chambre de proximité de Fougères ;
- Madame Anne-Katell GION, greffière à la chambre de proximité de Redon ;
- Mme Martine VARLET, greffière à la chambre de proximité de Redon ;

#### **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-MALO, TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-MALO ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE SAINT-MALO :**

- Madame Karine Geffrey, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;

- Madame Frédérique GREMBER, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Malo ;
- Madame Marie-Alice COCHET, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Saint-Malo ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC, TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE SAINT-BRIEUC :**

- Monsieur Philippe CARIOU, directeur des services de greffe, directeur de greffe du tribunal judiciaire de St Brieuc ;
- Monsieur Loïc JOURDEN, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc ;
- Madame Yolande COURTEL, adjointe administrative au tribunal judiciaire de St Brieuc ;
- Madame Estelle CHEVALIER, directrice des services de greffe au Tribunal de Proximité de Guingamp ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST, TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE BREST :**

- Madame Katy CORREGE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Brest ;
- Monsieur Jean-Yves ROBIN, directeur des services de greffe au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Mélanie CABON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Marie-Jeanne FINET, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Isabelle LE GOAZIGO, greffière au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Annie COUBEL, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Brest ;
- Madame Clarisse AUTRET, directrice des services de greffe à la chambre de proximité de Morlaix ;
- Madame SANNIER CORLER Natacha, greffière à la chambre de proximité de Morlaix ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE QUIMPER, TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE QUIMPER :**

- Madame Marie ROBERT, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Quimper ;
- Madame Anne BRIAND, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Quimper ;
- Monsieur Sylvain LEBRANCHU, adjoint administratif au tribunal judiciaire de Quimper ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LORIENT, TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE LORIENT :**

- Madame Stéphanie HOUDAYER, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Valérie CHOQUET, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Stéphanie ROCHEL, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Lorient ;
- Madame Muriel MINIOW, adjoint administratif au tribunal judiciaire Lorient ;
- Madame Christelle BELZ, greffière au tribunal judiciaire de Lorient ;
- Monsieur PICHOT François, greffier au tribunal judiciaire de Lorient ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VANNES, TRIBUNAL DE COMMERCE DE VANNES ET BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE DE VANNES :**

- Madame Micheline PINON, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Anne-Sophie VIGNON LAHAYE, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Sandrine BARBOT, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Lydie Anne HAMON, greffière au tribunal judiciaire de Vannes ;
- Madame Ghislaine LE BOUQUIN, commis greffier au tribunal de commerce de Vannes

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE et TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-NAZAIRE :**

- Madame Christine GUEZOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur Stéphane MEYER, directeur des services de greffe, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Madame Sophie YVRENOGEOU, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;
- Monsieur SOULEM Aness, directeur des services de greffe judiciaires au tribunal judiciaire de Saint-Nazaire ;

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANTES et TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES :**

- Madame Pascale BONJEAN, directrice des services de greffe, directrice de greffe du tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Stéphanie PIETRAIN, directrice des services de greffe, directrice de greffe adjointe du tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Irène PERRINET-WILLIAMSON, directrice des services de greffe au tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Anne-Marie JOULAUD, secrétaire administrative au tribunal judiciaire de Nantes ;
- Madame Sylvie FIRTION, adjointe administrative au tribunal judiciaire de Nantes ;

**Article 5 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et à valider les demandes de subventions dans CHORUS FORMULAIRES :**

**SERVICE ADMINISTRATIF REGIONAL :**

- Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;
- Monsieur Benjamin HESBERT, secrétaire administratif ;
- Madame Sandrine PRADOS, secrétaire administrative.

**Article 6 – Dans le cadre du processus des frais de justice, sont habilités à traiter, à certifier et à taxer les mémoires de frais de justice dans CHORUS FORMULAIRES : Cf annexe n°1**

**Cf. Annexe n°1.**

**Article 7-** Tenant compte de la mise en place d'un circuit de la dépense simplifié permettant le règlement, au niveau central, de prestations imputables sur les crédits de frais de justice réalisées au niveau local par les opérateurs de communications électroniques BOUYGUES, ORANGE et SFR, pour les loueurs de matériel d'interception AMECS, AZUR INTEGRATION, ELEKTRON, FORETEC, MIDI SYSTEM, SGME, la société de chrono localisation DEVERYWARE, pour les prestations antérieures à la mise en place de la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ), les laboratoires d'analyses génétiques AZUR GENETIQUE et IGNA ainsi que le laboratoire d'analyses toxicologiques LAT LUMTOX ;

Sont habilités à certifier les états récapitulatifs des facturations établies par lesdites sociétés :

\* **Cour d'appel de Rennes** : Mme Anne-Laure LURAINÉ, titulaire, M. Gérard D'Inca-Le-Pann, suppléant ;

\* **Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc** : M. Philippe CARIOU, titulaire, M. Stephan BRAUD, suppléant ;

\* **Tribunal judiciaire de Brest** : Mme CORREGE Katy, titulaire, Mme CABON Mélanie, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Quimper** : M. DUMOULIN Matthieu, titulaire, Mme ROBERT Marie, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Rennes** : M. GARCIA-AUDO, titulaire, Mme LAYEC Stéphanie, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Saint-Malo** : Mme Gisèle ROLLOT titulaire, Mme Frédérique GREMBER, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Saint-Nazaire** : Mme GUEZOU Christine, titulaire, Mme YVRENOGÉAU Sophie, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Nantes** : Mme Pascale BONJEAN, titulaire, Mme Elise CHEVILLON, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Lorient** : Mme HOUDAYER Stéphanie, titulaire, Mme Valérie CHOQUET, suppléante ;

\* **Tribunal judiciaire de Vannes** : Mme Anne-Sophie VIGNON LAHAYE, titulaire, Mme PINON Micheline, suppléante.

**Article 8 -** La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne, comptable assignataire. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27/04/2022

**Le procureur général,**

**Frédéric BÉNET-CHAMBELLAN**

**Le premier président,**

**Xavier RONSIN**

**ANNEXE 1 : UTILISATEURS HABILITES SUR CHORUS FORMULAIRE AU TITRE DES FRAIS DE JUSTICE**

adele.de-saint-aubert@justice.fr	CA de Rennes
alain.leberre@justice.fr	CA de Rennes
amandine.bertot@justice.fr	CA de Rennes
anais.le-stunff@justice.fr	CA de Rennes
aness.souilem@justice.fr	CA de Rennes
anne-marie.joulaud@justice.fr	CA de Rennes
anne-sophie.vignon-lahaye@justice.fr	CA de Rennes
arnaud.baron@justice.fr	CA de Rennes
audrey.berrier@justice.fr	CA de Rennes
audrey.nguyen-van-than@justice.fr	CA de Rennes
audrey.thorel@justice.fr	CA de Rennes
benjamin.foos@justice.fr	CA de Rennes
benjamin.hesbert@justice.fr	CA de Rennes
camille.miansoni@justice.fr	CA de Rennes
carine.halley@justice.fr	CA de Rennes
cecile.capeau@justice.fr	CA de Rennes
celine-marie.armand@justice.fr	CA de Rennes
Celine.Oguz-Burma@justice.fr	CA de Rennes
christele.cordonnier@justice.fr	CA de Rennes
christelle.le-clech@justice.fr	CA de Rennes
christelle.tardivel@justice.fr	CA de Rennes
christine.guezou@justice.fr	CA de Rennes
christine.le-crom@justice.fr	CA de Rennes
christophe.ferlicot@justice.fr	CA de Rennes
claudine.nolin@justice.fr	CA de Rennes
clementine.david@justice.fr	CA de Rennes
david.jobard@justice.fr	CA de Rennes
dominique.neaud@justice.fr	CA de Rennes
Karine Geffrey@justice.fr	CA de Rennes
elisa.goulard@justice.fr	CA de Rennes
elodie.garnier@justice.fr	CA de Rennes
elodie.larnicol@justice.fr	CA de Rennes
erwan.le-roux@justice.fr	CA de Rennes
fabienne.clement@justice.fr	CA de Rennes
fanny.bellon@justice.fr	CA de Rennes
fanny.simonet@justice.fr	CA de Rennes
florane.mainfray@justice.fr	CA de Rennes
franck.guyomard@justice.fr	CA de Rennes
francoise.pillon@justice.fr	CA de Rennes
francois.gaumont@justice.fr	CA de Rennes
francois.touron@justice.fr	CA de Rennes
Gaëlle.Doucen@justice.fr	CA de Rennes
gisele.rollot@justice.fr	CA de Rennes

guillaume.francois@justice.fr	CA de Rennes
guillemette.roussellier@justice.fr	CA de Rennes
irene.perrinet@justice.fr	CA de Rennes
isabelle.david@justice.fr	CA de Rennes
isabelle.liegard@justice.fr	CA de Rennes
jean-philippe.recappe@justice.fr	CA de Rennes
jeremy.thevenot@justice.fr	CA de Rennes
john.ruello@justice.fr	CA de Rennes
kao-song.moua@justice.fr	CA de Rennes
laetitia.moulet@justice.fr	CA de Rennes
laurence.guilleux@justice.fr	CA de Rennes
laurent.guibert@justice.fr	CA de Rennes
loic-erwan.ollivier@justice.fr	CA de Rennes
loic.jourden@justice.fr	CA de Rennes
lydie.guihard@justice.fr	CA de Rennes
magali.pincepoche@justice.fr	CA de Rennes
margaux.madec@justice.fr	CA de Rennes
marie-alice.cochet	CA de Rennes
marie-aude.talhouarn@justice.fr	CA de Rennes
marie.emeraud@justice.fr	CA de Rennes
marie-helene.beauducel@justice.fr	CA de Rennes
marie.jeanne.finet@justice.fr	CA de Rennes
marie-paule.lugbull@justice.fr	CA de Rennes
Marie.Robert@justice.fr	CA de Rennes
martine.tasse@justice.fr	CA de Rennes
mathilde.rolland@justice.fr	CA de Rennes
maxime.antier@justice.fr	CA de Rennes
micheline.pinon@justice.fr	CA de Rennes
muriel.miniou@justice.fr	CA de Rennes
Myriam.Cadio@justice.fr	CA de Rennes
nathalie.derieux@justice.fr	CA de Rennes
nathalie.thion@justice.fr	CA de Rennes
olivier.bonhomme@justice.fr	CA de Rennes
philippe.astruc@justice.fr	CA de Rennes
pierre.gramaize@justice.fr	CA de Rennes
regis.ziegler@justice.fr	CA de Rennes
renaud.gaudeul@justice.fr	CA de Rennes
ronan.le-clerc@justice.fr	CA de Rennes
sabine.dreves@justice.fr	CA de Rennes
sandrine.barbot@justice.fr	CA de Rennes
sandrine.deslavier@justice.fr	CA de Rennes
sebastien.farges@justice.fr	CA de Rennes
soazig.le-falher@justice.fr	CA de Rennes
solene.ferton@justice.fr	CA de Rennes
sophie.renard@justice.fr	CA de Rennes
sophie.yvrenogeu@justice.fr	CA de Rennes
stephane.kellenberger@justice.fr	CA de Rennes

stephanie.guegan-surget@justice.fr	CA de Rennes
stephanie.layec@justice.fr	CA de Rennes
stephanie.sabardin@justice.fr	CA de Rennes
sylvain.lebranchu@justice.fr	CA de Rennes
sylvie.begard@justice.fr	CA de Rennes
sylvie.canovas-lagarde@justice.fr	CA de Rennes
sylvie.firtion@justice.fr	CA de Rennes
thierry.phelippeau@justice.fr	CA de Rennes
valerie.rotty@justice.fr	CA de Rennes
Virginie.Robert@justice.fr	CA de Rennes
yolande.courtel@justice.fr	CA de Rennes
Yvon.Ollivier@justice.fr	CA de Rennes

Cour d'appel de Rennes

R53-2022-04-27-00006

DS en matière adm. et rémunération de  
personnels

**COUR D'APPEL DE RENNES**

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE  
ET EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS**

Programme 166 – centre financier 0166 - DREN - D001

**Xavier Ronsin, premier président de la cour d'appel de Rennes  
et  
Frédéric BENET-CHAMBELLAN, procureur général près ladite Cour**

Vu l'article D. 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° JUSB1607797D du 12 avril 2016 portant nomination de Monsieur Xavier Ronsin aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret n° JUSB2103879D du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric BENET-CHAMBELLAN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes ;

**DÉCIDENT**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation conjointe est donnée à Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes, afin de signer, en notre absence, les contrats d'engagement des personnels vacataires, les ordres de mission des magistrats et fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue.

**Article 2 :** Délégation conjointe est donnée à Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffe, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Cathy GAUDIN, directrice des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Solène FERTON, directrice des services de greffe, déléguée dans les fonctions de responsable de la gestion des ressources humaines ;

- Madame Déborah GUIHO, directrice des services de greffe au service de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée responsable de la gestion budgétaire ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la cour d'appel.

**Article 3 :** Délégation conjointe est donnée à Monsieur Ronald BEAU, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à :

- Madame Cathy GAUDIN, directrice des services de greffe, responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Solène FERTON, directrice des services de greffe, déléguée dans les fonctions de responsable de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Déborah GUIHO, directrice des services de greffe au service de la gestion des ressources humaines ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée responsable de la gestion budgétaire

afin de signer :

- les titres de perception, les déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels, ainsi que les états récapitulatifs des créances pour mise en recouvrement ;
- les états PKO produits par la direction régionale des finances publiques ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires ;

- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion au ressort des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et budgétaire ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les demandes de temps partiel des fonctionnaires ;
- les autorisations de cumul de rémunérations ;
- les demandes de nomination ou de changement de régisseur ;

et afin de viser

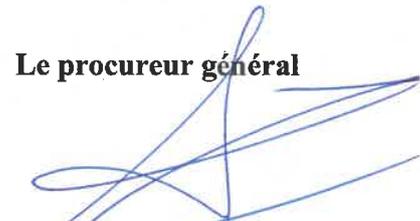
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence ;
- les mémoires de frais (menues dépenses) présentés par les conciliateurs ;
- les demandes de remboursement de salaires maintenus aux conseillers prud'hommes.

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace la précédente décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Article 5 :** La présente décision sera communiquée aux personnes désignées ci-dessus ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne, comptable assignataire. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27/04/2022

**Le procureur général**



**Frédéric BENET-CHAMBELLAN**

**Le premier président**



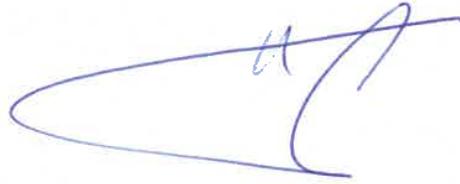
**Xavier RONSIN**



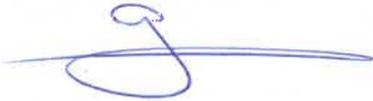
---

**Suit un spécimen de la signature de**

Ronald BEAU



GAUDIN Cathy



Déborah GUIHO



Solène FERTON



Christelle LE CLECH



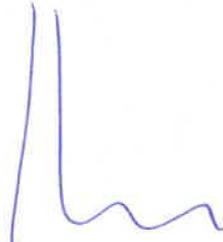
Marie EMERAUD



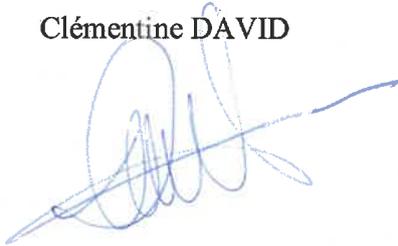
Christelle TARDIVEL



Karine LE BRIS



Clémentine DAVID



Anaïs LE STUNFF



Cour d'appel de Rennes

R53-2022-04-27-00007

DS en matière d'AJ

**COUR D'APPEL DE RENNES**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**Ordonnancement des recettes en matière d'aide juridictionnelle**

**Programme 101 – Centre financier : 0101-DREN-D001**

**Le premier président de la cour d'appel de Rennes**

**et**

**Le procureur général près ladite cour**

Vu l'article R. 213-31 du code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du premier président et du procureur général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R. 242-1 du code de l'organisation judiciaire relatif à la direction du service administratif régional ;

Vu les dispositions de l'article 158 du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié portant application de la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 modifiée relative à l'aide juridique ;

Vu les circulaires du 5 mai 2014 SG-14-005/SADJAV/05.05.2014 (NOR: JUST1409835N) et du 2 novembre 2016 SADJAV/BAJ/2016/03 relatives au recouvrement des frais avancés par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle ;

Vu le décret n° JUSB1607797D du 12 avril 2016 portant nomination de Monsieur Xavier Ronsin aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret n° JUSB2103879D du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric BENET-CHAMBELLAN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes;

**DECIDENT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation conjointe de leur signature est donnée à Monsieur Ronald BEAU, directeur des services de greffes, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes, pour l'ordonnancement des recettes d'aide juridictionnelle.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ronald BEAU, cette délégation sera exercée par :

- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Christelle LE'CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes,
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe judiciaires placée, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Sandrine PRADOS, secrétaire administrative.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace la précédente décision du 1<sup>er</sup> juin 2021.

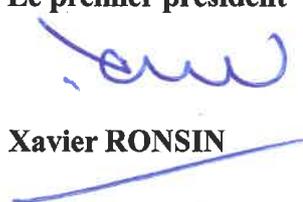
**Article 4 :** La présente décision sera communiquée aux personnes désignées ci-dessus ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27/04/2022

**Le procureur général**

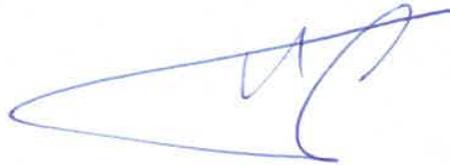
  
**Frédérie BENET-CHAMBELLAN**

**Le premier président**

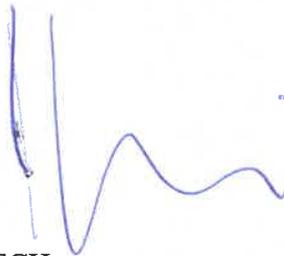
  
**Xavier RONSIN**

**Spécimen des signatures pour accréditation**

Ronald BEAU



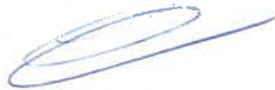
Karine LE BRIS



Christelle LE CLECH



Christelle TARDIVEL



Clémentine DAVID



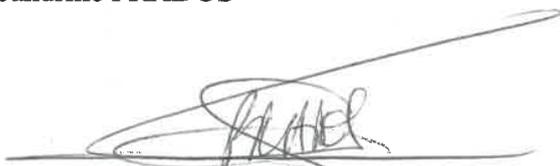
Anaïs LE STUNFF



Marie EMERAUD



Sandrine PRADOS



Cour d'appel de Rennes

R53-2022-04-27-00008

DS en matière de marchés publics

**COUR D'APPEL DE RENNES**

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS  
ET HABILITATION DE FONCTIONNAIRES A L'EFFET DE SIGNER  
LES DEMANDES D'ENGAGEMENTS DE MARCHÉS DANS CHORUS**

Programme 166  
Centre financier 0166 - DREN - D001

**Xavier RONSIN, premier président de la cour d'appel de Rennes  
et  
Frédéric BENET-CHAMBELLAN, procureur général près ladite cour**

Vu le code des marchés publics ;

Vu l'article D.312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu le décret n° JUSB1607797D du 12 avril 2016 portant nomination de Monsieur Xavier Ronsin aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret n° JUSB2103879D du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric BENET-CHAMBELLAN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes ;

**DÉCIDENT**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont habilités à signer les demandes d'engagements de marché en vue de la saisie des engagements juridiques dans l'application CHORUS :

- Monsieur Ronald BEAU, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire ;
- Madame Karine LE BRIS, directeur des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics ;
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe placée, responsable de la gestion budgétaire ;

- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire, responsable du pôle Chorus ;
- Madame Mathilde ROLLAND, directrice des services de greffe, directrice des services de greffe placée en charge de la gestion informatique ;
- Madame Fanny SIMONET, directrice des services de greffe, responsable de la gestion de la formation ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe, responsable de la gestion budgétaire ;

**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace la précédente décision en date du 1<sup>er</sup> juin 2021.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée aux personnes désignées ci-dessus ainsi qu'au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 27/04/2022

**Le procureur général,**



**Frédéric BENET-CHAMBELLAN**

**Le premier président,**



**Xavier RONSIN**

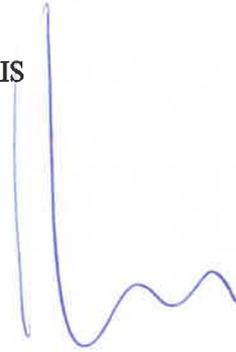
---

Suit un spécimen des signatures pour accréditation :

Ronald BEAU



Karine LE BRIS



Mathilde ROLLAND



Christelle LE CLECH



Christelle TARDIVEL



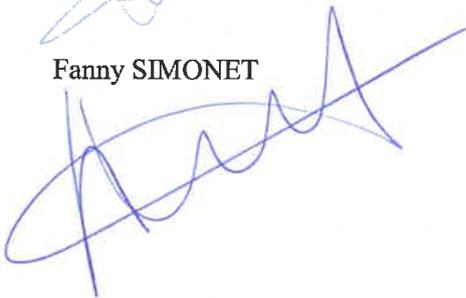
Clémentine DAVID



Anaïs LE STUNFF



Fanny SIMONET



Marie EMERAUD



Cour d'appel de Rennes

R53-2022-03-01-00005

DS Pôle chorus 1er mars 2022 et annexe 1



## **COUR D'APPEL DE RENNES**

### **Programmes 101-166-362**

Centres financiers : 0101-DREN-D001 et 0166-DREN-D001

### **Décision du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant délégation de signature pour le pôle Chorus**

Le premier président de la cour d'appel de Rennes et le procureur général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° JUSB1607797D du 12 avril 2016 portant nomination de Monsieur Xavier RONSIN aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Rennes ;

Vu le décret n° JUSB2103879D du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant nomination de Monsieur Frédéric BENET-CHAMBELLAN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Rennes ;

### **DÉCIDENT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans les annexes 1 et 2 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au SAR de la cour d'appel de Rennes. Les agents du pôle Chorus ont délégation pour la validation électronique dans le progiciel intégré CHORUS.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

**Article 2** : La présente décision abroge et remplace la décision du 13 janvier 2022.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires des délégations et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel de Rennes hébergeant le pôle Chorus.

**Article 4** : Le premier président de la cour d'appel de Rennes et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

**Le procureur général**



**Frédéric BENET-CHAMBELLAN**

**Le premier président**



**Xavier RONSIN**



**Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d’appel de Rennes pour signer les actes d’ordonnement secondaires dans Chorus au 01 mars 2022. Centres financiers 0166-DREN-D001 ; 0101-DREN-D001 et 0362- DREN-D001**

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL	programmes
BEAU LE BRIS LE CLECH DAVID EMERAUD LE STUNFF TARDIVEL GAUDIN FERTON GUIHO OLLIVIER SIMONET	Ronald Karine Christelle Clémentine Marie Anais Christelle Cathy Solène Déborah Loïc Fanny	DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ DSGJ Attaché administratif DSGJ	DDARJ RGBMP RGB RGB RGB RGB, DSGJ placée RGB à compter du 01/02/22 RGRH RGRH adjoint – indus DSGJ – service RH -- indus Responsable immobilier RGF	Tout acte de validation dans Chorus.  Signature des bons de commande.	Aucun	Programmes 101, 166 et 362
HESBERT PRADOS CORDONNIER LE ROUX TOUTAIN BAUDRIER	Benjamin Sandrine Christèle Erwan Sandrine Patricia	SA SA Greffier SA Greffier SA	Responsable des demandes d’achat, des engagements juridiques et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations, des certifications de service fait et des recettes	Validation des engagements juridiques et des immobilisations, de la certification du service fait, des demandes de paiement et des recettes	Aucun	Programmes 101, 166 et 362
FENOUILLET LEVOAS CARVAL COLAS LEMYRE HAILLARD GOULARD THEVENOT MOUA OGUZ-BURMA DESLAVIER BERTOT LE YANNOU CAROFF GARNIER DE SAINT AUBERT	Bruno Alizée Alexandre Murielle Claudie Hélène Elisa Jérémy Kao-Song Céline Sandrine Amandine Julie Sylvie Elodie Adèle	SA Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif SA Adjt administratif Adjt administratif Adjt administratif SA Adjt administratif Vacataire Vacataire	Gestionnaire des indus sur rémunérations  et  Gestionnaires des services faits, des demandes de paiement et des recettes	Validation de la certification de service fait	Aucun	Programmes 101, 166 et 362

**Nb :** l’intitulé des fonctions est indicatif, ils peuvent être modifiés selon l’organisation retenue. Un même agent, outre le(la) responsable du pôle, peut occuper plusieurs fonctions selon ses rôles et habilitations dans Chorus. Pour assurer la continuité du service, il doit y avoir au moins deux agents (y compris le (la) responsable du pôle Chorus) habilités à signer chacun des actes (la signature correspondant à l’opération de validation dans Chorus qui est effectuée en personne par l’agent ayant reçu délégation de signature).

Cour d'appel de Rennes

R53-2022-04-27-00009

DS utilisation Chorus DT

**Décision portant délégation conjointe de signature**  
**pour l'utilisation de l'application informatique CHORUS DEPLACEMENTS TEMPORAIRES**

**Le premier président de la cour d'appel de Rennes**

**et**

**Le procureur général près la dite cour**

**Vu** le code de l'organisation judiciaire, notamment les dispositions des articles D 312-66 et R312-73 ;

**DECIDENT**

**Article 1** : dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS DEPLACEMENTS TEMPORAIRES, afin de valider dans l'outil les ordres de mission, les achats de prestations ainsi que les états de frais, délégation conjointe de signature est donnée à :

- Monsieur Ronald BEAU, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Karine LE BRIS, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire et des marchés publics au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Christelle TARDIVEL, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Christelle LE CLECH, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;

- Madame Clémentine DAVID, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Marie EMERAUD, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes,
- Madame Anaïs LE STUNFF, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;
- Madame Sandrine TOUTAIN, greffière des services judiciaires du service administratif régional de la cour d'appel de Rennes ;

**Article 2** : la présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel de Rennes, au directeur de greffe de la cour d'appel, au directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille et Vilaine, comptable assignataire, puis publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à la cour d'appel de Rennes,

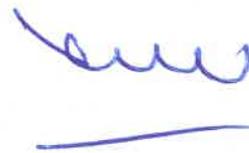
Le 27/04/2022

Le procureur général,



Frédéric BENET-CHAMBELLAN

Le premier président,



Xavier RONSIN

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-29-00004

ARRÊTÉ du 29 avril 2022 portant nomination des  
membres du conseil de la caisse primaire  
d'assurance maladie des Côtes d'Armor



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 29 avril 2022**  
**portant nomination des membres du conseil**  
**de la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Côtes d'Armor :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)*

Titulaires :

Monsieur Bernard LANDOUSIES  
Madame Nathalie MORVAN

Suppléants :

Madame Chrystelle LE BRIS  
Monsieur Thierry RAGOT

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT)*

Titulaires :

Madame Annie DACALOR  
Madame Isabelle PETTIER

Suppléants :

Monsieur Nicolas GUEDON  
Monsieur Dominique TALBOURDET

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)*

Titulaires :

Monsieur Antoine GOUGEON

Monsieur Eric LE COURTOIS

Suppléants :

Madame Gwenola GAYET

Madame Isabelle LEFEUVRE

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)*

Titulaire :

Monsieur Olivier LEVA

Suppléant :

Monsieur Pascal BOULIN

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

Titulaire :

Madame Sylvie VANDENBOSSCHE

Suppléant :

Monsieur Lionel BOUGAIN

**2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)*

Titulaires :

Monsieur Jean-Marc DIDIER

Monsieur Olivier DIETSCH

Monsieur Patrice LE DIGUERHER

Madame Julie QUEROMES-LANGUILLE

Suppléants :

Madame Catherine RENAULT

Monsieur Michel ROINARD

Madame Sylvie SORRE

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)*

Titulaires :

Monsieur Bruno CHEVALLIER

Monsieur Marc MORELLE

Suppléants :

Monsieur Gilles BLANSCHONG

Madame Brigitte LE CORNET

(non désigné)

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)*

Titulaire :  
Monsieur Pierre LABBE

Suppléant :  
Monsieur Frédéric SOHIER

**3° En tant que représentants de la mutualité française**

*Sur désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)*

Titulaires :  
Madame Elisabeth LE MEDEC  
Monsieur Hervé MORIN

Suppléants :  
Madame Sylvie BRIENS  
Madame Laurence PHILIPPE

**4° En tant que représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie**

*Sur désignation de la Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)*

Titulaire :  
Monsieur Michel GUILLOUET

Suppléant :  
Monsieur Patrick LE MAUX

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaire :  
Madame Joëlle LINCOT

Suppléant :  
(non désigné)

*Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)*

Titulaires :  
Monsieur Sébastien BEGAULT  
(non désigné)

Suppléants :  
(non désigné)  
(non désigné)

## **5° En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme**

*Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale*

Monsieur Christophe LE TOUZE

## **6° Représentant avec voix consultative**

*Sur désignation de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) de Bretagne*

Monsieur Christophe DE QUELEN

### **Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

### **Article 3**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 29 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-04-29-00005

ARRÊTÉ du 29 avril 2022 portant nomination des  
membres du conseil de la caisse primaire  
d assurance maladie d Ille-et-Vilaine



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ**

**ARRÊTÉ du 29 avril 2022**  
**portant nomination des membres du conseil**  
**de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121.5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées,

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Ille-et-Vilaine :

**1° En tant que représentants des assurés sociaux**

*Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)*

Titulaires :

Monsieur Jean-Marc LUCAS  
Madame Elisabeth MAIGNAN

Suppléants :

Madame Françoise DUFAIX  
Monsieur Lionel RIGAUD

*Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT)*

Titulaires :

Monsieur Gabriel CRUSSON  
Monsieur Koku PANIAH

Suppléants :

Madame Marie-Laure DUMENIL  
Monsieur Mickaël LEROUX

*Sur désignation de la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)*

Titulaires :

Monsieur Didier LEBORGNE  
Madame Laititia THEBAULT

Suppléants :

Monsieur Xavier BOUINIER  
Monsieur Laurent POZZA

*Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)*

Titulaire :

Madame Françoise DULORIER

Suppléant :

(non désigné)

*Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)*

Titulaire :

Monsieur Bruno RUELLAN

Suppléant :

Monsieur Claude FRONT

**2° En tant que représentants des employeurs**

*Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)*

Titulaires :

Monsieur Dominique DELMAS-BARON  
Monsieur Marc LE HIR  
Monsieur Stéphane LEBRET  
Madame Nathalie PELTIER

Suppléants :

Madame Marie-Laure GAVRY  
Monsieur Jean-Marc GILLOUARD  
Monsieur Mickaël GOALEC  
Monsieur Flavien HERBERT DE LA PORTBARRE

*Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)*

Titulaires :

Madame Perrine DELVILLE  
Madame Frédérique MARIA  
Monsieur Joël PINHO

Suppléants :

Monsieur David LE CAILL  
(non désigné)  
(non désigné)

*Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)*

Titulaire :  
Madame Estelle SAMSON

Suppléant :  
Monsieur Benjamin PETIT

**3° En tant que représentants de la mutualité française**

*Sur désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)*

Titulaires :  
Monsieur Jacques FERLAUX  
Madame Dominique LEMETAYER

Suppléants :  
Monsieur Jean-Benoît BEAUMONT  
Madame Laurence VIEUXVILLE

**4° En tant que représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie**

*Sur désignation de la Fédération nationale des accidentés du travail (FNATH)*

Titulaire :  
Monsieur Patrick ROLLAND

Suppléant :  
Monsieur Pierre SORAIS

*Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)*

Titulaire :

Suppléant :  
Madame Martine NICOLAS

*Sur désignation de l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS)*

Titulaires :  
Madame Natacha MAES  
Madame Jamila PERRINET

Suppléants :  
(non désigné)  
(non désigné)

**5° En tant que personne qualifiée dans le domaine d'activité de l'organisme**

*Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale*

Madame Michèle NOUVEL

**6° Représentant avec voix consultative**

*Sur désignation de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants (IRPSTI) de Bretagne*

Madame Raymonde LE ROY

**Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**Article 3**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

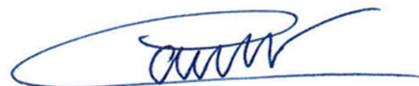
Fait à Rennes, le 29 avril 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2022-05-05-00001

Arrêté modificatif n° 4 du 5 mai 2022 portant  
modification de la composition de l'instance  
régionale de la protection sociale des travailleurs  
indépendants de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**  
**MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté modificatif n° 4 du 5 mai 2022**  
**portant modification de la composition de l'instance régionale**  
**de la protection sociale des travailleurs indépendants de Bretagne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 24 février, 22 mars et 15 avril 2022,

Vu les désignations formulées par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

**ARRÊTENT**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 21 janvier 2022 susvisé portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), sont nommés :

- en tant que membres titulaires :

Monsieur Philippe DAURIS  
Madame Stéphanie ROUBAUT

- en tant que membres suppléants :

Madame Brigitte LE CORNET  
Monsieur Budog MARZIN  
Madame Yveline MORVANT

**Article 2**

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 5 mai 2022

Le ministre de l'économie, des finances  
et de la relance,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre des solidarités et de la santé,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET